

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade
Attaché principal
Session 2017

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1.	CHIFFRES CLES	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III.	REGLES DE NOTATION	5
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE	6
1.	ORGANISATION.....	6
2.	EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	6
3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE	6
V.	PHASE D'ADMISSION	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE ORALE.....	7
3.	DELIBERATION	8
VI.	CONCLUSION	8
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	8
2.	COMMENTAIRES.....	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2017, l'examen d'avancement au grade d'attaché principal qui correspond à un grade de catégorie A de la filière administrative.

✓ Conditions d'accès

Cet examen est ouvert aux attachés qui justifient, au 1^{er} janvier 2017, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

✓ Rappel des fonctions

Les attachés principaux participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

✓ Organisation et calendrier

Cet examen est organisé tous les 2 ans.

✓ Zone de conventionnement

Cette session est organisée en réponse aux besoins exprimés par les collectivités affiliées et les collectivités non affiliées auprès des Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) de la région Occitanie.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Président de CDG (Président du Jury),
- 1 Président de CDG (Suppléant du Président),
- 1 Conseiller régional,
- 1 Vice-Président de CDG,
- 1 Maire,
- 1 Maire,

Collège des fonctionnaires :

- 1 représentant du personnel CAP A,
- 1 représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- 1 Directeur Général Adjoint d'un Conseil Départemental,
- 1 Directeur de CDG,
- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Directeur des Ressources Humaines d'une commune,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Maître de conférences d'un Institut d'Etudes Politiques,
- 1 Directeur de Pôle d'une métropole,
- 1 Directeur du contrôle et de l'évaluation d'un Conseil Départemental,
- 1 Maître de conférences en droit public,
- 1 Directeur d'une Assemblée Départementale,
- 1 Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes.

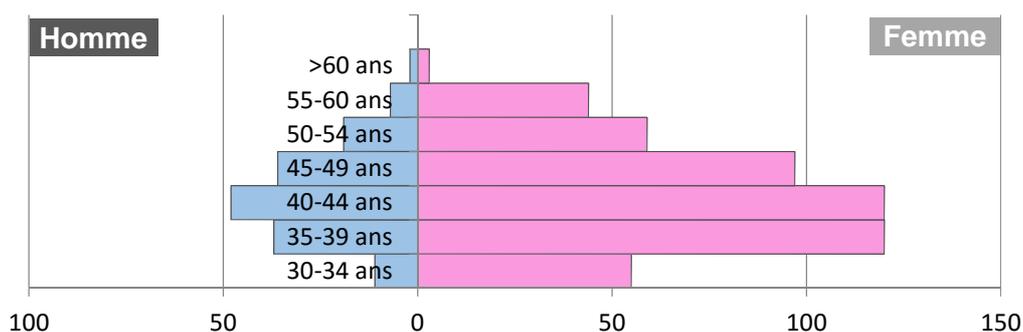
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		681
Nombre de candidats admis à concourir (inscrits)		658
Présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	516
	%	78
Seuil d'admissibilité (en moyenne)		10
Nombre de candidats admissibles		320
Présents aux épreuves d'admission	Nombre	317
	%	99
Seuil d'admission (en moyenne)		10
Nombre de candidats admis		255
Taux de réussite en % (admis/présents à l'écrit)		49

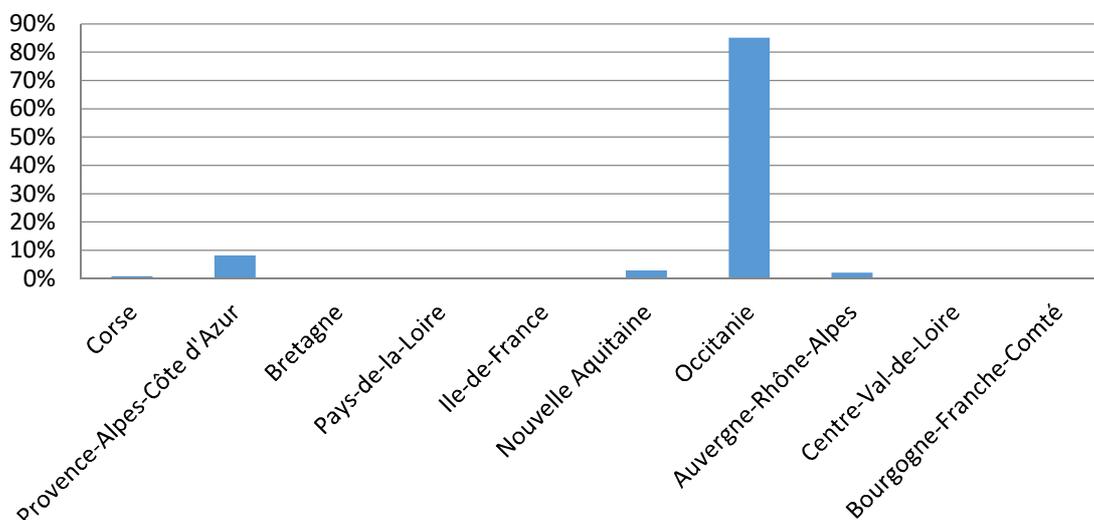
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



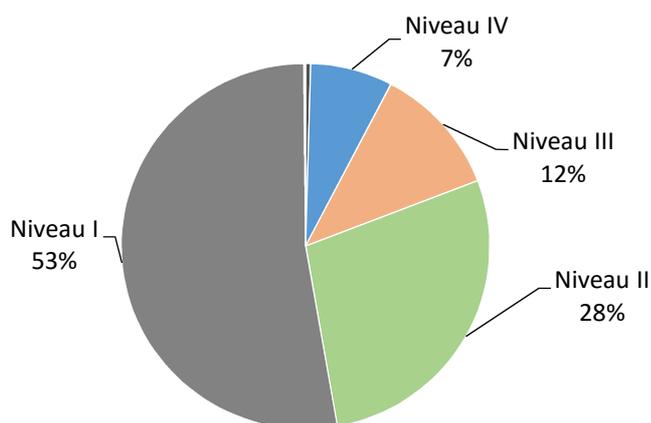
Les candidats ont entre 30 et 64 ans, la majorité ayant entre 35 et 49 ans.
76 % des candidats sont des femmes.

✓ Origine régionale



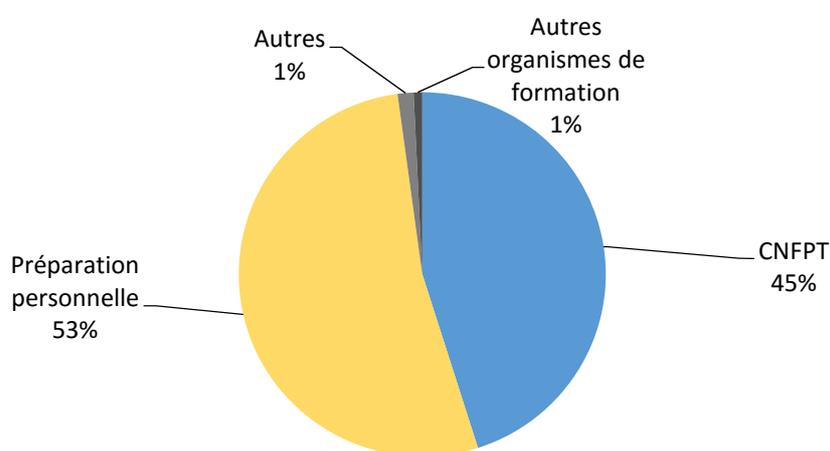
85% des candidats proviennent de départements de la région Occitanie.

✓ Diplômes



81 % des candidats détiennent un diplôme ou titre supérieur au niveau II qui correspond au niveau minimum requis pour l'accès au concours externe d'attaché.

✓ Préparation



45 % des candidats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Date, Lieux

L'épreuve écrite s'est déroulée, sans incident particulier, le jeudi 6 avril 2017 au Hall 8 du Parc des Expositions de Toulouse et au siège du CDG31 à Labège.

✓ Aménagements

4 candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'aménagements des épreuves écrites :

- 1 candidat avec un tiers temps supplémentaire,
- 2 candidats avec un tiers temps supplémentaire et agrandissement du sujet,
- 1 candidat avec un tiers temps supplémentaire et un ordinateur avec traitement de texte.

2. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Tout sujet d'épreuve écrite peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

✓ Intitulé

Rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée : 4 heures ; coefficient 1).

✓ Thématique du sujet

Le sujet abordait la problématique de la mise en œuvre des obligations déontologiques issues de la Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016.

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve entend vérifier, au-delà de l'aptitude à analyser des informations pour les présenter de manière organisée et claire, la capacité du candidat à mobiliser les acquis de son expérience pour proposer des solutions opérationnelles argumentées adaptées au contexte territorial.

✓ Production attendue des candidats

Les candidats doivent analyser les principales données contenues dans le dossier, identifier les problèmes à résoudre, mettre en valeur les grands principes qui sous-tendent problèmes et solutions.

L'exploitation du dossier permet au candidat de repérer les informations susceptibles de l'aider à cerner le contexte et à élaborer des solutions opérationnelles. Le candidat a tout intérêt à mobiliser également ses acquis afin de rédiger les propositions les plus pertinentes.

✓ Constat des correcteurs

Le sujet d'actualité a permis de vérifier le niveau de compétence requis pour un attaché principal. Les documents complets et variés permettent de répondre au sujet de façon précise.

La méthodologie de l'exercice est globalement maîtrisée avec un plan bien matérialisé.

La première partie de synthèse est souvent maîtrisée.

Les propositions manquent souvent de pertinence.

Bien que le thème ne se prête pas à une réelle démarche projet, les paramètres essentiels en sont souvent absents et font ressortir un manque de rigueur et de réalisme.

Finalement, peu de copies offrent une aide à la décision immédiate et concrète.

3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le mercredi 1^{er} juin 2017 au CDG31.

✓ Résultats de l'épreuve de note assortie de propositions opérationnelles argumentées

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
516	320	12	10,44	16,50	2

✓ **Délibération du jury**

12 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

320 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La moyenne générale se situe à 10,44/20.

Avec un seuil d'admissibilité fixé par le jury à 10/20, 320 candidats ont été autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu les 29 juin, 30 juin et les 5 et 6 juillet 2017, à Labège au siège du CDG31 et dans des locaux loués pour l'occasion.

2. EPREUVE ORALE

✓ **Intitulé**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé - Coefficient : 1).

✓ **Composition du jury**

Compte tenu du nombre important de candidats, le jury s'est subdivisé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes avec, au sein de chacun, un représentant de chaque collège : un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée.

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Le jury pose des questions qui peuvent être déterminées, dans un premier temps, par l'exposé du candidat. Il s'efforce, au moyen de questions courtes ou de mises en situation inspirées des missions confiées aux attachés principaux, de vérifier les aptitudes ou connaissances du candidat dans les trois domaines prévus par le texte réglementaire : encadrement, connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales et motivation.

✓ **Résultats de l'épreuve orale d'entretien**

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
317	208	0	11,47	18,5	5

✓ **Constat du jury**

Les candidats les mieux préparés ont maîtrisé l'exercice de l'exposé par une présentation claire et structurée de leur parcours professionnel et de leur motivation.

Certains candidats ne peuvent se départir de leur environnement professionnel immédiat, laissant paraître de graves lacunes de l'environnement territorial. Les connaissances administratives générales et les connaissances fondamentales du fonctionnement et de l'activité des structures territoriales peuvent ainsi être trop parcellaires eu égard au niveau potentiel de responsabilité en rapport avec le grade d'attaché principal.

La plupart des candidats ont des difficultés notables dans l'appréhension des fonctions d'un attaché principal en matière de management stratégique et manquent de prise de hauteur de vue.

3. DELIBERATION

Le jury d'admission a eu lieu le 6 juillet 2017 à l'issue des épreuves au CDG31.

✓ Résultats globaux

Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
317	11,76	255	16,75	7,50

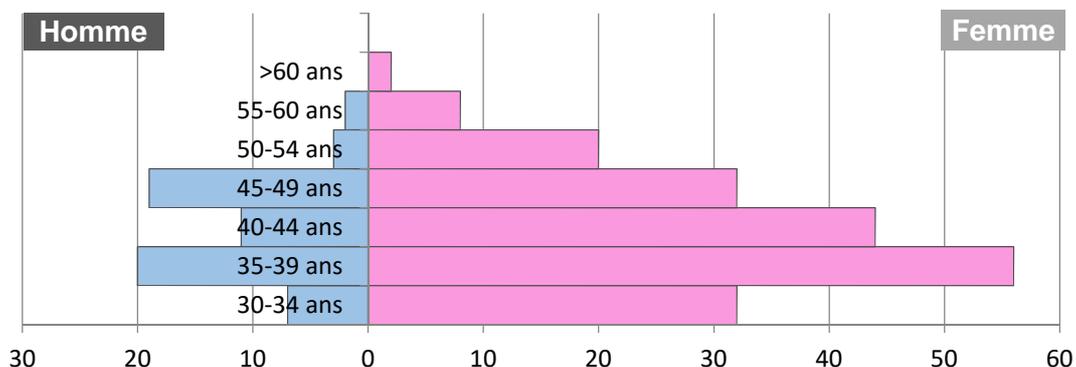
✓ Délibération du jury

Le jury a déclaré admis 255 candidats dont la moyenne des notes était supérieure ou égale à 10/20. Le taux de réussite (admis/présent écrit) pour cet examen se situe à 49 %.

VI. CONCLUSION

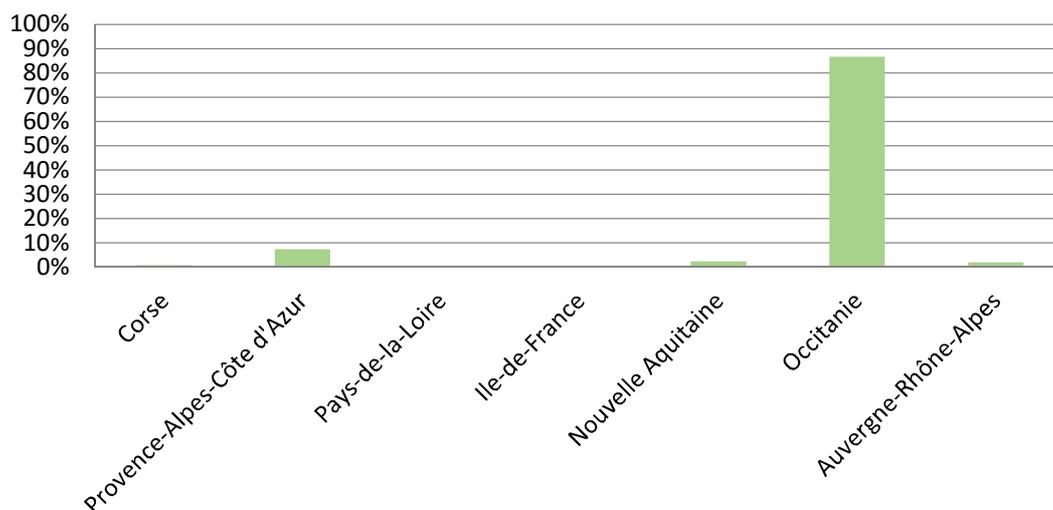
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



76 % des admis sont des femmes.

✓ Origine régionale

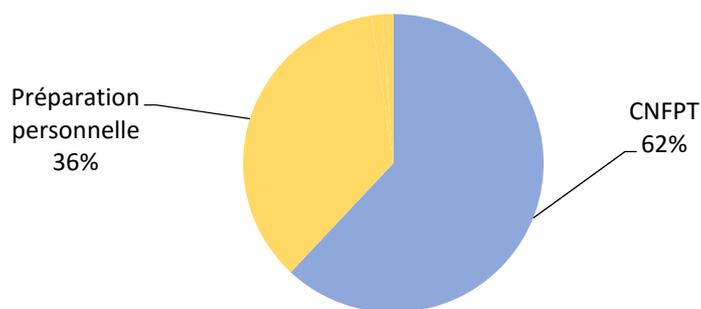


86,72 % des candidats admis proviennent de la région Occitanie.

✓ Diplômes

87 % des candidats admis détiennent un diplôme ou titre supérieur au niveau II.

✓ Préparation



62 % des candidats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

2. COMMENTAIRES

Le taux de réussite de cette session (49 %) est en légère baisse par rapport à celui de la précédente 2015 (53 %).

Comme le montrent les résultats des épreuves écrites, les candidats semblent bien préparés mais s'inscrivent rarement dans une démarche de conduite de projet.

Les candidats experts dans leur domaine ou issus de grosses structures territoriales se cantonnent trop souvent à leur collectivité, leur domaine ou leur service. Ceux qui ont un parcours professionnel plus diversifié du fait de leurs fonctions ou de leur mobilité n'ont pas la même vision et ont pu acquérir des compétences diverses en management, une capacité à prendre la hauteur nécessaire et une culture territoriale plus aiguisée.

Une sérieuse préparation à cet examen professionnel est nécessaire comme en atteste le taux de réussite des candidats ayant suivi une préparation auprès du CNFPT.

Le jury rappelle que cet examen professionnel ne constitue en rien une simple validation de l'expérience professionnelle mais sanctionne une réelle évaluation des aptitudes à exercer des fonctions stratégiques à responsabilités dans un contexte institutionnel très évolutif et de plus en plus exigeant.

Des connaissances très précises des structures territoriales sont donc indispensables

Le contexte dans lequel ils exercent leurs compétences, et notamment les réformes institutionnelles projetées ou en cours, les rapports officiels ayant des incidences sur leur fonctionnement, doivent être connus du candidat, qui doit être à même de porter un avis éclairé.

La Présidente du jury

Reine BOUVIER